

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

---

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS412

présenté par  
M. Gille, rapporteur

-----

### ARTICLE 22

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de la présente loi à Mayotte »,

les mots :

« à Mayotte de la présente loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.